

Procès-verbal du conseil d'école du 6 juin 2024

Ecole élémentaire La Vallée du Lac Château-la-Vallière

Début de séance : 18h05

Mairies : Monsieur Gauthier (maire de Château-la-Vallière), Madame Gauthier (adjoite en charges des affaires scolaire), Monsieur Wells (représentant de la mairie de Lublé)

IEN : Mme Leclerc (inspectrice de l'éducation nationale)

Représentants des parents d'élèves : Madame Gaignard, Mme Breton, Mme Cartier, Mme Paul, Mme Breton

Enseignants : Mesdames Laur, Berthet, Monmousseau, Pichon-Dupont, Busson. Messieurs Raveneau, Noël et Legendre.

Absents excusés : Mme Teillay (DDEN), Monsieur Veauvy (mairie de Couesmes), Monsieur Vignas (mairie de Brèches), Mme Delouche (enseignante).

Le conseil d'école débute par l'approbation du procès-verbal du conseil d'école du 5 février 2024.

Le procès-verbal est voté à l'unanimité

1) **Effectifs de l'école pour la rentrée 2024-2025 et structure pédagogique**

Monsieur Legendre annonce que monsieur le maire lui a transmis que la demande de dérogation à l'organisation scolaire pour le maintien des rythmes scolaires à 4 jours a été accordée. Le rythme actuel reste inchangé et les horaires similaires 8h30-11h30 / 13h30-16h30 avec l'ouverture du portail à 8h20 et 13h20. Deux soirées portes ouvertes ont été organisées le lundi 15 avril et le lundi 13 mai entre 16h30 et 19h00 pour les futurs élèves de CP et les nouvelles familles.

a) Au 6 juin 2024, l'école compte 112 élèves soit 5 élèves de plus que lors du précédent conseil d'école répartis de la manière suivante :

- 22 CP avec Mme Monmousseau et Mme Busson (les mardis),
- 25 CP-CE1 (8CP -17 CE1) avec M.Raveneau
- 19 CE2 avec Mme Laur et Mme Longuebray (les vendredis)
- 24 CM1 avec Mme Berthet,
- 22 CM2 avec M.Legendre et M Noël (les mardis)

b) Au regard des prévisions, l'an prochain 22 CM2 quitteront l'école et 19 CP entreront en élémentaire. Monsieur Legendre annonce aussi que 6 élèves vont quitter l'école suite à un déménagement et qu'un élève quitte aussi l'école suite à une orientation.

Pour la rentrée 2024, Les prévisions suivantes pour 2024-2025 : 19 CP ; 28 CE1, 17 CE2, 18 CM1, 20 CM2 soit un total de 102 élèves (soit un différentiel de 9 élèves).

Selon les effectifs prévisionnels actuels et les recommandations ministérielles, les classes de CP et CE1 ne doivent pas excéder 24 élèves, il est envisagé la répartition des classes suivantes :

- une classe de CP,
- une classe de CE1,

- une classe de CE1-CE2,
- une classe de CM1,
- une classe de CM2.

Monsieur Legendre remercie chaleureusement Camille Papelard le service civique de l'école qui a aidé toutes les classes de l'école et la direction tout au long de cette année scolaire. L'ensemble de l'équipe lui souhaite une bonne poursuite dans sa vie professionnelle. Monsieur Legendre remercie également Madame Busson qui assure les compléments de Mme Monmousseau les mardis et qui travaillera dans une nouvelle école à la rentrée ainsi que Madame Longuebray qui assure le complément de service de Mme Laur. Monsieur Legendre remercie également Mme Collongues maîtresse (G) du RASED qui intervenait régulièrement sur l'école et qui sera remplacée l'an prochain sur l'école de Château-la-Vallière.

Monsieur Legendre annonce qu'il restera déchargé les mardis à la rentrée prochaine. Le Rased restera présent dans nos locaux avec Mme Pichon-Dupont, Mme Malot. Nous accueillerons une nouvelle enseignante du RASED qui sera rattachée à notre école et un ou plusieurs enseignants pour les compléments de service de Mmes Laur et Monmousseau.

Pour la rentrée 2024, les inscriptions ont lieu désormais à la mairie. La mairie procède aux inscriptions pour les nouveaux élèves et elle transmet ensuite aux écoles.

2) Sécurité (exercice PPMS, incendie...)

a) Alerte incendie

Suite au second exercice, l'alarme du bâtiment RASED a été réparée et vérifiée par Monsieur Merchier (premier adjoint).

Un exercice incendie a été effectué le mardi 14 mai 2024 à 9h00. L'alerte a été donnée par Monsieur Legendre (directeur de l'école), Monsieur Merchier (1^{er} adjoint) ainsi que Monsieur Dutertre et Monsieur Romano qui sont des employés communaux. Des représentants de parents d'élèves ont été invités. Les élèves ont mis 2 min 16 secondes pour rejoindre le point de rassemblement. L'exercice s'est déroulé globalement dans le calme et les élèves se sont montrés sérieux. Néanmoins, il est à noter que la classe des CM1 a chahuté dans le couloir et un rappel du fonctionnement de l'évacuation incendie a été mené en classe avec l'enseignante et le directeur.

b) Risques majeurs :

Le 14 mai 2024, nous avons réalisé un exercice risque majeur à la demande de la préfecture entre 14h38 et 15h56. Les écoles ont été mises au courant la semaine précédente d'un exercice. Les directeurs ont reçu un message sur le téléphone pour le début de l'exercice et un message pour la fin de l'exercice. La classe de CE2 est rentrée de la bibliothèque à l'heure de l'alerte. Les élèves des classes de CP, CP-CE1 et CM2 sont restés confinés dans leur classe. La classe de CM1 est restée confinée à la bibliothèque le temps de l'exercice. La collègue n'ayant pas son téléphone, monsieur Legendre a téléphoné à la bibliothèque et à la mairie pour prévenir la classe. Les parents ont tous reçu un mail annonçant le début et la fin de l'exercice. Une orthoptiste est restée confinée dans le bâtiment RASED et une élève n'a pas pu se rendre à son rendez-vous chez l'orthophoniste. Les entrées et les sorties n'étant pas autorisées.

L'exercice était long et a pu être difficile à gérer pour certains élèves. Le directeur a dû répondre à une enquête en ligne. L'objectif était de s'assurer que le moyen de communication fonctionnerait.

3) Absentéisme et suivi des élèves

Absentéisme

Monsieur Legendre rappelle les règles concernant l'absentéisme

Votre enfant **doit assister aux cours** prévus dans son emploi du temps **sauf** s'il bénéficie d'une **autorisation d'absence**. Vous devez **justifier** toute absence de votre enfant, qu'elle qu'en soit la date et le motif. Une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est contagieux)
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.)
- Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires)

Tout autre motif d'absence peut être examiné et faire l'objet d'une autorisation d'absence par les services de l'éducation nationale. En cas d'absence de votre enfant, vous devez **informer au plus vite** le directeur d'école ou le chef d'établissement en lui indiquant la raison de cette absence.

Vous devez signaler l'absence de votre enfant à son établissement scolaire, **quel qu'en soit le motif**.

S'il s'agit d'une absence prévisible, vous devez informer l'établissement à l'avance en indiquant le motif.

L'enseignant fait l'appel des élèves.

S'il constate l'absence de votre enfant, il la signale immédiatement à la direction de l'école. L'établissement vous contacte alors pour connaître le motif de cette absence.

Toutes les absences (durée et motifs) de votre enfant sont inscrites dans un dossier. Ce document est ouvert uniquement pour l'année scolaire en cours.

En cas d'absences répétées, justifiées ou non, le directeur de l'école vous contacte pour faire le point sur la situation de votre enfant.

Dès la **1^{re} absence non justifiée** de votre enfant, son enseignant ou le directeur d'école vous contacte pour vous rappeler l'importance de l'assiduité scolaire et des motifs d'absences recevables.

Si vous ne transmettez pas les motifs de l'absence de votre enfant ou si vous donnez des motifs inexacts, le directeur de l'école en informe le Dasen: Dasen : Directeur académique des services de l'éducation nationale. Il vous adresse un **avertissement** en vous rappelant les sanctions pénales que vous risquez. Il vous informe aussi sur les dispositifs d'accompagnement parental.

À partir de **4 demi-journées d'absences non justifiées** dans le mois, le directeur de l'école réunit l'équipe éducative. Ensemble, ils recherchent les causes de l'absentéisme. Des mesures d'accompagnement vous sont alors proposées. Un document récapitulatif des mesures prises est alors signé.

Si vous continuez, après un avertissement donné par le Dasen: Dasen : Directeur académique des services de l'éducation nationale, à ne pas imposer à votre enfant l'obligation d'assiduité scolaire et si vous ne justifiez pas l'absence de votre enfant ou si en donnez des motifs inexacts, vous risquez une amende de **750 €**.

Si ces absences injustifiées compromettent l'éducation de votre enfant, vous risquez 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

- b) Suivi des élèves : Les bulletins du second semestre seront rendus aux familles au plus tard le lundi 1^{er} juillet. Monsieur Legendre rappelle que les évaluations nationales seront d'actualité à la rentrée 2024 pour les CP, CE1 et CM1 mais qu'elles devraient s'étendre aux autres niveaux de l'école élémentaire.
- c) Des stages de réussite de CP au CM2 (élèves repris par petits groupes sur des matinées pour retravailler sur certaines notions de mathématiques et français) ont lieu durant l'été sur l'école la première semaine des vacances de juillet et la dernière semaine des vacances d'août. Les enfants seront choisis par les enseignants et les parents devront accepter ou non que leur enfant participe à ce dispositif.

4) Bilan des activités et projets pédagogiques

- a) Projet des classes

Les classes de l'école ont participé à différents projets communs :

-Nettoyons la nature (en septembre)

-Le projet bibliothèque (en collaboration avec les intervenantes de la bibliothèque municipale de CLV) au rythme d'une fois par période par classe. Nous remercions les bénévoles de la bibliothèque pour le temps qu'elles consacrent à nos élèves. Ce nouveau rythme est moins contraignant et les enfants peuvent emprunter deux livres.

-Le projet Ecole et Cinéma. La première séance a eu lieu le mardi 7 novembre 2023. Les classes de cycle 2 ont assisté à la projection *du Chant de la mer* et les classes du cycle 3 *au Tableau*. La seconde projection a eu lieu le vendredi 15 mars 2024. Les classes du cycle 2 assisteront à la projection *du Chien jaune Mongolie* et le cycle 3 à *Swing*. Une troisième projection aura lieu le vendredi 21 juin avec la projection de *Ruée vers l'or* pour le cycle 2 et *Edward aux mains d'argent* pour le cycle 3.

-Le projet JO 2024 : Les classes de l'école ont participé le jeudi 19 octobre 2023 à une randonnée patrimoine dans la ville de Tours et ont participé aux courses d'orientation à Château-la-Vallière le jeudi 23 novembre 2023. Ces deux sorties étant organisées par l'USEP 37. Les classes du CP au CM1 ont participé à une sortie Anim'Athlé le vendredi 19 avril 2024 à Cléré-les-Pins avec plusieurs écoles du secteur. Nous remercions l'USEP pour l'organisation de ces sorties.

Toutes les classes participeront le lundi 1^{er} juillet aux olympiades de la lecture. Ce dispositif est proposé par l'école des loisirs.

-Le marché de Noël du vendredi 8 décembre 2023

-Le spectacle interactif : Monsieur Sylvain Janiak a proposé aux enfants deux spectacles. Pour les classes jusqu'au CE1 *Kim et Nina, tout un voyage pour se comprendre*, pour les classes du CE2 au CM2 *un seul être humain, des milliers de cultures*. L'objectif étant de travailler sur les diversités dans le monde. Ce qui rejoint notre projet JO. Nous remercions la municipalité pour l'installation et le prêt de la salle.

-Une initiation au Handball a eu lieu le vendredi 19 janvier 2024 pour toutes les classes de l'école avec le club de CLV. Nous remercions le club de CLV pour son investissement.

-La flamme olympique est venue à l'école le lundi 12 février avec l'IME de Semblançay. Des jeux sportifs se sont déroulés l'après-midi au sein de l'école. C'est une fausse flamme qui vient de Marseille et qui rejoint Paris en passant dans différents départements.

-Toutes les classes de l'école ont participé à la journée 100 jours d'école le mardi 9 avril. Tous les niveaux ont été mélangés et répartis entre les enseignants pour des jeux sportifs et une activité arts visuels.

b) projet de classe

La classe de CP-CE1 a mené un projet natation à la piscine du Lude pour 8 séances du 10 septembre au 12 décembre 2023. Nous remercions chaleureusement la municipalité qui finance nos déplacements.

Les classes de CP-CE2 travaillent avec une mascotte des JO au sein de leur classe. Au fur et à mesure, les élèves amènent la mascotte à la maison pour pratiquer avec elle un sport, faire des photos que les élèves présentent ensuite à leur classe et ont travaillé le projet en langage oral et langage écrit.

Les classes de CE2-CM1 poursuivent un projet autour de l'art dans le monde en lien avec les dictées pour favoriser l'accès à la culture et ont mené un projet artistique sur Paris.

Les classes de CE1-CM1 participent cette année à un projet d'atelier d'écriture et des débats philosophiques avec Mme Collongues enseignante du RASED.

Les classes de CM1 et CM2 participent au défi orthographique des DDEN. Une élève de l'école a participé à la finale qui a eu lieu à Fondettes. Bravo à elle.

La classe de CP a fait des rituels autour des JO et du tour du monde avec des présentations d'un sport, d'une musique, d'un athlète et d'une architecture par semaine. Les enseignantes ont travaillé avec leurs élèves et durant 3 séances sur le vitrail, les monuments de Paris. Ils ont ainsi mêlé culture et art.

Les classes de CE2 et CM2 ont participé au défi calculatrice proposé par la mission numérique 37 la semaine du 15 au 19 avril. Il s'agissait d'un défi de maths sur ordinateur.

Monsieur Raveneau, Madame Laur et Monsieur Legendre ont proposé une soirée jeux de société aux familles le mardi 2 avril de 16h30 à 17h30. Quelques familles se sont déplacées et ont joué avec plaisir avec leurs enfants et les enseignants.

La classe de CE2 a passé le permis piéton et la classe de CM2 a passé le permis internet le lundi 15 avril. Nous remercions les gendarmes de Château-la-Vallière qui se sont déplacés pour faire passer les examens et faire des débats avec les élèves.

La classe de CM2 a participé le vendredi 20 octobre 2023 au traditionnel cross avec le collège.

Les CM2 ont participé avec les élèves de la section SEGPA du collège Joachim du Bellay de CLV à la semaine bleue proposée par l'espace de vie sociale de la commune. Les élèves ont fait de la cuisine avec des seniors de la commune et ont participé à un atelier danse intergénérationnelle (relais Sépia). Cette semaine bleue sera renouvelée à la rentrée prochaine avec pour objectif la mise en place d'un parcours santé dans le parc de la mairie.

La classe de CM2 participe à un projet numérique. Vanessa Boulay enseignante ERUN, a présenté l'outil PRIMOT aux élèves de CM2 sur les dangers d'internet. En décembre, la classe de CM2 a participé au défi express proposé par la mission numérique 37 afin de valider les compétences numériques de cycle 3. En mars, les élèves ont participé au défi primOT.

Les CM2 ont participé à l'intervention d'Henri Danger le vendredi 22 décembre 2023 sur la SNCF. Les CM2 participeront à un projet Vélo en fin d'année et ont présenté une pièce de théâtre le mardi 4 juin 2024.

Projet de fin d'année :

Les classes du CP au CM1 devaient se rendre à Paris pour visiter le stade de France et la Tour Eiffel le mardi 9 avril 2024. Mais en raison de la mise en place d'un plan Vigipirate et du contexte actuel, Monsieur Legendre a préféré annuler la sortie.

La classe de CM2 partira 3 jours à Lamotte-Beuvron du mardi 11 juin au jeudi 13 juin 2024 pour des randonnées. Les élèves partiront en train le mardi 11 juin et reviendront le jeudi 13 juin.

Q1: Quels sont vos projets pour l'année prochaine ?

Nous souhaitons poursuivre le projet bibliothèque, le projet natation, le projet vélo, le projet école et cinéma.

Nous participerons à l'opération nettoisons la nature, la semaine bleue qui va s'étendre à toutes les classes l'an prochain pour la création d'un parcours santé dans le parc de la mairie. Plusieurs intervenants vont venir pour travailler avec les enfants sur l'observation, les sens ...

Nous suivrons le Vendée globe et nous réaliserons une maquette et nous apprendrons à utiliser une boussole...

Q2 : Est-ce que l'école a été remboursée des frais pour la sortie de Paris ?

L'école a reçu un avoir pour le stade de France, un remboursement pour la tour Eiffel et pour le bus, l'école a perdu 510€. Les enfants ont été très déçus.

5) USEP

Madame Laur trésorière de l'association fait état des comptes. A ce jour, le compte est créditeur. Monsieur Legendre remercie l'APE pour leur soutien financier dans les divers projets. Il souhaite à cette occasion remercier les parents bénévoles qui quittent l'association et souhaite la bienvenue au nouveau bureau.

6)Travaux

Monsieur Legendre remercie la mairie pour l'installation de stores à tout l'étage du bâtiment RASED, pour le nouveau panier de basket dans la cour, pour la mise en place d'un personnel supplémentaire pour la surveillance du temps périscolaire, pour le changement rapide de TBI dans la classe de Mme Laur.

Il demande s'il est possible de faire des marquages de but durant l'été sur le mur de la cour pour répondre aux demandes des enfants. Il demande aussi s'il est possible de repeindre les poteaux des paniers de basket ?

Réponse : Oui, les marquages vont être effectués cet été. De même pour les paniers de basket. Des peintres vont venir refaire la cour de l'école maternelle et en profiter pour effectuer les travaux demandés en élémentaire.

Les enseignants demandent s'il est possible de vérifier les téléphones internes car la communication est brouillée. Monsieur Legendre demande aussi s'il est possible de vérifier les téléphones de l'école car les batteries se fatiguent vite.

Réponse : Oui, les piles vont être changées et les batteries vérifiées.

Les enseignants demandent s'il est possible, avec les élèves, de réaliser des fresques sur les murs de la cour.

Réponse : Le maire demande à ce qu'un projet soit établi et proposé à la mairie afin qu'il puisse être validé.

Monsieur Raveneau demande s'il est possible de baliser entre le préfa (anciennement classe 6) et l'arbre pour des raisons de sécurité.

Réponse : Oui, le balisage sera effectué.

Monsieur Legendre demande où en sont les travaux de la porte de classe de Madame Berthet ? Ainsi que la fuite dans le bâtiment RASED ?

Réponse : Un artisan est venu pour la porte et un autre va venir pour la fuite.

La fenêtre de la garderie a été cassée et les enseignants demandent à ce qu'elle soit réparée rapidement pour ne pas que les élèves se blessent ou qu'elle ne se casse encore plus.

7) Questions diverses

Q2: Propreté dans la cantine ainsi que le temps de déjeuner trop court pour les élèves ? (radis avec de la terre, plat en sauce avec des épices piquantes...)

La mairie va faire remonter cette information car ils n'étaient pas au courant. Le contrat avec JMG a été signé pour plusieurs années (3 ans) donc il n'est pas prévu de changer de prestataire. A la suite du contrat, ils verront s'ils peuvent se rapprocher de la cantine du collège afin de proposer une qualité de repas supérieure aux élèves. Le maire demande à ce que les problèmes rencontrés soient remontés pour prévenir JMG. La cantine a augmenté de 14% l'année dernière et la commune n'a augmenté que de quelques centimes les repas. Le reste est pris en charge par la commune. La mairie fait en sorte que les prix restent raisonnables pour toutes les familles. Le maire met aussi en avant le fait que la garderie soit gratuite.

Q3: Y a t'il des jeux dans la nouvelle garderie ? Intérieur et extérieur ?

Les ballons en mousse sont abîmés et la mairie ne peut pas en racheter continuellement. Ils vont en racheter pour la rentrée prochaine mais les enfants doivent apprendre à prendre soin du matériel. Le matériel de l'ancienne garderie a été transféré dans la nouvelle garderie.

Q4 : Des parents demandent à visiter la garderie ?

Le maire répond qu'il va regarder pour organiser cela et pourquoi pas faire une porte ouverte en fin d'année.

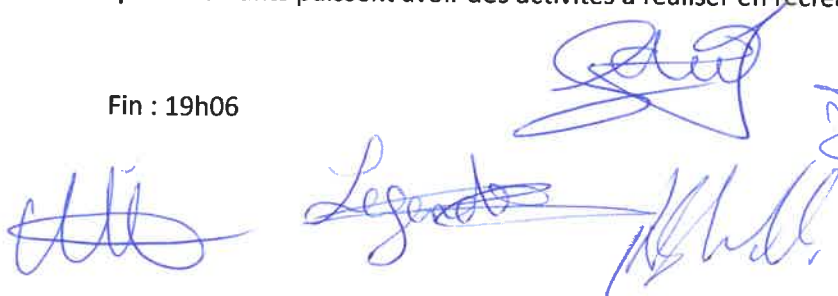
Q5 : Mettre en place des circuits de billes en cours de récréation ?

Les enseignants vont se repencher sur le sujet.

Q6 : Les parents souhaitent que les enfants puissent avoir des craies, des scoubidous, des billes ... pour la récréation du midi.

Le directeur répond que depuis quelque temps, le personnel du midi sort des caisses de jeux pour que les enfants puissent avoir des activités à réaliser en récréation.

Fin : 19h06



ECOLE ELEMENTAIRE
"La Vallée du Lac"
37330 CHATEAU LA VALLIERE
Tel/Fax : 02 47 24 02 63